

# CONSEIL MUNICIPAL

## 2 OCTOBRE 2014

*L'an deux mille quatorze, le 02 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Mme Denise STAPPIGLIA, Maire.*

**Etaient présents :** Mme Denise STAPPIGLIA (Maire) / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT / Mme Carole PETITDEMANGE / M Alain FRANCOIS / M Jean Paul VAXELAIRE / Mme Béatrice CLAUDE (Adjoints) / M Fabrice ABEL / Mme Hilda DEFER / Mme Katia DELAVILLE / Mme Mylène DESILVESTRE / Mme Laurence GEHIN / Mme Marie Claudine HERZOG / M Christian LOUIS / Mme Laurence MARION / M Eric MEYER / M Amandio NETO / Mme Nathalie PERRIN / M Daniel PIERRON / M Hervé VAXELAIRE.

**Excusés :** M Daniel LICINI - M Paul FERREUX - M Fernand HUCHER

**Absent :** Mme Evelyne TOUSSAINT

**Procurations :** M Daniel LICINI à Mme Hilda DEFER- M Paul FERREUX à Mme Katia DELAVILLE - M Fernand HUCHER à M Daniel PIERRON.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

Mme Laurence GEHIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 juillet 2014 a été adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

La question sur la rémunération stagiaire EJE pour le Pôle Enfance a été retirée de l'ordre du Jour.

\*\*\*\*\*

➤ ***Décisions prises par Mme le Maire en application de l'article L 2 122 du CGCT.***

**N°07/2014** : Acceptation de la proposition du Crédit Mutuel (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Direction Régionale Ouest 100, allée de Longchamp 54 600 VILLERS LES NANCY) pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour le budget chaufferie bois selon les modalités suivantes :

- montant plafond de **100 000 €**
- frais de dossier de **0.20 %** du montant plafond
- basée sur le taux EURIBOR 3 mois avec une marge de **1.70 %**, (taux indicatif total de **1.97 %** valeur mois de juin 2014)
- commission de non engagement de **0.25 %**
- durée d'un an.

**N°8/2014** : de retenir la proposition de la Banque Postale (115 rue de Sèvres 75 275 PARIS) pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour le budget commune selon les modalités suivantes :

- montant plafond de **350 000 €**
- commission d'engagement : **525 €**
- basée sur le taux EONIA avec une marge de **1.61 %** (taux indicatif total de **1.65 %** valeur mois de juillet 2014)
- commission de non engagement de **0.20 %**
- durée d'un an.

\*\*\*\*\*

**1 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2013**

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif seront présentés au Conseil Municipal, conformément à l'article L

2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Ces deux rapports sont désormais rédigés conformément à de nouveaux modèles intégrant des indicateurs complémentaires, notamment de performances des réseaux.

Ces nouvelles données permettent d'apporter de nouveaux outils de pilotage aux services gestionnaires.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

*Vu les rapports distribués à chaque conseiller municipal,*

➤ **Prend acte** des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement collectif pour l'année 2013.

\*\*\*\*\*

## **2 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Par courrier du 30 juillet dernier, M le Président de la CCHMo a adressé pour notification, les délibérations du conseil de communauté du 18 juillet portant modification des statuts comme suit :

➤ Compétences optionnelles : suppression du 2<sup>ème</sup> alinéa du point 5 : « ***Gestion des piscines d'intérêt communautaire : piscines de la Bresse et de Vagney*** »

➤ Compétences facultatives : ajout d'un 9<sup>ème</sup> alinéa Santé-prévention et promotion de la santé : « ***Mise en place d'un projet territorial de santé comprenant notamment toute étude ou diagnostic visant à renforcer l'offre médicale à destination de la population du territoire*** »

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces modifications statutaires.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

➤ **Emet** un avis favorable aux modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte adoptées par délibération du Conseil de Communauté le 18 juillet 2014.

\*\*\*\*\*

### **3 – PARTICIPATION AU SYNDICAT DE LA VOIE VERTE**

Le montant de la participation communale au syndicat mixte de la voie verte des deux vallées s'élève à **6 562.35 €**.

C'est une participation budgétaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

➤ **Décide** la prise en charge budgétaire de la participation communale au Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges 2014 d'un montant de **6 562.35 €**.

\*\*\*\*\*

### **4 – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE MOBILIER ET MATERIEL DE LA BIBLIOTHEQUE**

#### **AU CONSEIL GENERAL**

Une subvention peut être sollicitée auprès de la DRAC et du Conseil Général pour l'acquisition du mobilier et du matériel de la bibliothèque (rayonnages, tables, chaises, fauteuils supports, matériels informatiques et bureautiques, matériels audio et vidéos, logiciels...) pour un taux de subvention maximal de **57 %**.

Mme le Maire présente au Conseil la décomposition du montant total prévisionnel de dépenses s'élevant à 95 880 € HT

S'agissant du mobilier, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le BOAMP, et les offres reçues, sont en cours d'analyse avec le concours des services de la Bibliothèque Départementale.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

➤ **Sollicite une subvention** auprès du Conseil Général pour l'acquisition du mobilier et du matériel de la nouvelle bibliothèque pour un montant total prévisionnel de **95 880 € HT.**

➤ **Approuve** le plan de financement annexé à la présente délibération

➤ **Dit** que les crédits sont prévus au BP Commune 2014 opération 48

### **A L'ETAT**

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

➤ **Sollicite une subvention** auprès de l'Etat (DRAC Lorraine) pour l'acquisition du mobilier et matériel de la nouvelle bibliothèque pour un montant total prévisionnel de **95 880 € HT.**

➤ **Approuve** le plan de financement annexé à la présente délibération

➤ **Dit** que les crédits sont prévus au BP Commune 2014 opération 48

\*\*\*\*\*

### **5 – AVENANTS AUX MARCHES DE REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG**

Les avenants aux marchés de requalification du centre bourg ont notamment pour objet :

➤ **Avenant n° 3 au lot 03 Espaces Verts** : une modification des délais par tranche de travaux, une correction des ordres de service pour une régularisation administrative du marché conclu avec l'entreprise HURSTEL.

➤ **Avenant n° 4 au Lot 01 Voirie Assainissement AEP** : un ajustement des quantités effectivement réalisées dans la dernière tranche par nature de travaux permettant de solder le marché conclu avec l'entreprise TRB.

Les montants des marchés conclus avec les entreprises HURSTEL et TRB ne sont pas impactés par les avenants susvisés.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**22 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

***Vu le rapport sur le contenu détaillé des avenants distribué à chaque conseiller,***

➤ **Adopte les avenants susvisés** avec les entreprises HURSTEL et TRB pour les travaux de requalification du centre bourg et autorise Mme le Maire à les signer.

\*\*\*\*\*

## **6 – AVENANT AU LOT 1 DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES RUES JULES MELINE ET JEANNE D'ARC**

L'avenant n° 1 au lot 01 Voirie Assainissement AEP Espaces verts des travaux de requalification des rues Jules Méline et Jeanne d'Arc a pour objet :

- la réalisation et la suppression de prestations complémentaires à la demande de la commune
- la réalisation de prestations complémentaires et la suppression de prestations dues à des aléas et adaptations de chantier
- l'augmentation des délais de réalisation de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle

Le détail des prestations figure au rapport distribué à chaque conseiller.

Le montant de l'avenant de **20 550 € HT** porte le marché conclu avec l'entreprise TRB de 702 418 € HT à 722 968 € HT

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 01<sup>er</sup> octobre a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

*Vu le rapport sur le contenu détaillé de l'avenant distribué à chaque conseiller,*

- **Décide** la conclusion de l'avenant n°1 susvisé au marché de requalification des rues Jules Méline et Jeanne d'Arc Lot 01 Voirie Assainissement AEP pour un montant de 20 550 € HT
- **Autorise** Mme le Maire à le signer
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus au BP Commune 2014 Opération n° 82

\*\*\*\*\*

#### **7 – AVENANT AU LOT 8 DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE JULES FERRY**

L'avenant n° 4 au lot 08 des marchés de restructuration de l'école Jules Ferry a pour objet la prise en compte des plus et moins values afin de pouvoir solder le marché conclu avec la Menuiserie JOLY.

Les moins value s'élèvent à **3 643.08 € HT**.

Les plus values s'élèvent à **4 410.00 € HT**.

D'un montant de **766.92 € HT** l'avenant porte le marché de **115 722.32 € HT** à **116 489.24 € HT**.

Réunie le 01<sup>er</sup> octobre, la Commission d'Appel d'Offres, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

*Vu le rapport sur l'avenant distribué à chaque conseiller,*

- **Décide** la conclusion de l'avenant n° 4 au lot 08 des travaux de restructuration de l'école Jules Ferry susvisé pour un montant **de 766.92 € HT**.

- **Autorise** Mme le Maire à le signer
- **Dit** que les crédits sont prévus au BP Commune 2014 opération n° 24

\*\*\*\*\*

### **8 – AVENANT AU LOT 10 DES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE**

L'avenant n° 1 au lot 10 –Electricité- des travaux d'extension de la bibliothèque a pour objet la prise en compte des plus et moins values sur le marché conclu avec la société CEERI.

Ces modifications sont notamment liées au remplacement des luminaires traditionnels par des luminaires en Led.

Les moins value s'élèvent à **5 662.40 € HT**.

Les plus values s'élèvent à **7 324.00 € HT**.

D'un montant de **1 661.60 € HT** l'avenant porte le marché de **56 559.86 € HT** à **58 221.46 € HT** soit + 2.93 %

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

*Vu le rapport sur l'avenant distribué à chaque conseiller,*

- **Décide** la conclusion de l'avenant n°1 susvisé au lot 10 Electricité des travaux d'extension de la bibliothèque pour un montant de **1 661.60 € HT**
- **Autorise** Mme le Maire à le signer
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus au BP Commune 2014 opération n° 48.

\*\*\*\*\*

### **9 – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**



Devant faire face à une situation particulière, la commune a émis un avis favorable à une demande de dérogation pour la scolarisation d'un enfant dans une école de Remiremont.

La Mairie de Remiremont sollicite dès lors, une participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'année scolaire 2014/2015 pour un montant de **99.13 €**.

Cette participation doit faire l'objet d'une délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**14 voix pour,**  
**01 voix contre**  
**07 abstentions**

➤ **Accepte** à titre exceptionnel, pour l'année scolaire 2014/2015 exclusivement, la participation financière aux dépenses de fonctionnement des écoles de Remiremont pour un montant de **99.13 €**

\*\*\*\*\*

## **10 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ATSEM**

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2014, amène la Collectivité à réorganiser ses services et à modifier l'organisation et la répartition du temps de travail de certains agents.

Il convient donc d'augmenter la durée hebdomadaire de services des agents affectés au service école maternelle.

Cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle ne modifie pas au-delà de **10 %** la durée hebdomadaire initiale de l'emploi et n'a pas pour conséquence la perte de l'affiliation à la CNRACL.

Il est donc proposer :

➤ D'augmenter la durée hebdomadaire de service de 2 Agents Territoriaux Spécialisés Principaux de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles à temps non complet en la portant de 29,61/35<sup>ème</sup> à **32/35<sup>ème</sup>** à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

➤ D'augmenter la durée hebdomadaire de service d'1 Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet en la portant de 29,61/35<sup>ème</sup> à **32/35<sup>ème</sup>** à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

➤ **Décide** les augmentations des durées hebdomadaires de service proposées pour les agents affectés à l'école maternelle à compter du 01<sup>er</sup> novembre 2014.

\*\*\*\*\*

### **11 – MOTION CONTRE LES NOUVEAUX HORAIRES DU BUREAU DE POSTE**

Par courrier du 10 juillet dernier Mme le Maire a informé M le Directeur de la Poste de la Bresse de son désaccord sur les nouveaux horaires du bureau de Saulxures.

Compte tenu des besoins de la population, elle demandait notamment le maintien de l'ouverture le samedi matin.

Par courrier arrivé en Mairie le 17 septembre, M le Directeur a notifié les nouveaux horaires applicables à compter du 29 septembre, à entraînant une fermeture du bureau les après midi de la semaine, mais aussi le samedi matin.

Une lettre de protestation sera de nouveau adressée.

Parallèlement, Mme le Maire propose au Conseil l'adoption d'une motion contre ces nouveaux horaires et la présentation d'une protestation auprès de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

*Considérant que les nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste de Saulxures sur Moselotte, définis de manière unilatérale, méconnaissent les besoins exprimés par la population et les entreprises, et les perspectives de développement de la commune,*

➤ **Se prononce contre** la réduction des horaires d'ouverture du bureau de Poste de Saulxures sur Moselotte

➤ **Charge Mme le Maire** d'élever une protestation auprès de M le Directeur de la Poste et de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale.

\*\*\*\*\*

## **12 – CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE**

L'avancement de grade de plusieurs agents communaux requiert la création de postes par délibération du Conseil Municipal.

Il est ainsi proposé de créer les postes suivants :

- **3 postes** d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein
- **1 poste** de Brigadier Chef Principal à temps plein

Parallèlement les postes suivants seront supprimés.

- **3 postes** d'Adjoint technique territorial de 1<sup>ere</sup> classe à temps plein
- **1 poste** de Brigadier à temps plein

Le Conseil Municipal, après délibération,

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

- **Décide** la création et suppression des postes susvisés
- **Modifie**, par conséquent, le tableau du personnel communal.

\*\*\*\*\*

## **13 – QUESTIONS DIVERSES**

### **A) PROJET INSTALLATION D'UN MEDECIN GENERALISTE ESPAGNOL**

Originaires de Cadix en Espagne et candidat à l'installation en France le Dr CEBADA, médecin généraliste et son épouse ont été accueillis à Saulxures du 08 au 16 septembre dernier.

Au cours de son séjour, le Dr CEBADA a déposé auprès de l'ordre des médecins une demande d'inscription afin de pouvoir exercer sur le territoire français.

Un contrat de collaboration d'une durée de **3 mois, valant période d'essai**, serait envisagé avec le Dr CLAUDE.

Si son installation à Saulxures se confirme, il lui a été proposé de louer un appartement situé dans l'ancienne administration du collège, au dessus du cabinet dentaire

Mais durant cette période d'essai l'hébergement du Dr CEBADA et de son épouse se ferait dans un gîte de la Base de Loisirs.

Il est proposé au Conseil de prendre en charge cet hébergement suivant un prix spécial décidé par délibération du conseil d'administration de la Base de Loisirs en date du 11 septembre dernier à savoir **420 €/mois** charges comprises

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

➤ **Décide** la prise en charge des frais d'hébergement sur la Base de Loisirs du docteur CEBADA et de son épouse pour une durée de 3 mois sur la base un montant de **420 €/mois**, charges comprises.

\*\*\*\*\*

**B) VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE MISE SOUS PLI A PLUSIEURS AGENTS COMMUNAUX (INDEMNITE D'ETAT)**

Une convention a été conclue avec la Préfecture des Vosges pour déterminer les conditions matérielles et financières liées aux opérations d'étiquetage des enveloppes et de mise sous pli de la propagande des élections municipales et communautaires du 23 mars 2014.

Ces opérations ont été effectuées par des agents titulaires et stagiaires de la commune.

Conformément à cette convention, une dotation a été versée à la commune qu'il convient de répartir entre les agents ayant effectués cette mise sous pli de propagande selon un état nominatif transmis en Préfecture.

La liste des agents concernés et des montants individuels à reverser est présentée au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**22 voix pour,**  
**00 voix contre**

**00 abstention**

- **Autorise** le reversement de la dotation susvisée selon la liste nominative annexée à la présente délibération

\*\*\*\*\*

**C) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Sur proposition de Mme le Maire,  
Le Conseil Municipal, après explications et délibération,

**22 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

*Vu les décisions budgétaires modificatives distribuées à chaque conseiller*

- **Adopte** les décisions budgétaires modificatives suivantes :

<b>BUDGET COMMUNE N° 3</b>
----------------------------

**INVESTISSEMENT DEPENSES :**

**Opération 51 : Centre Bourg**

Article 2313 – Immos en cours constructions : + **50 000 €**

**Opération 24 : Ecole Jules Ferry**

Article 2313 – Immos en cours constructions : - **50 000 €**

<b>BUDGET LOTISSEMENT N° 2</b>
--------------------------------

*Modification de la décision budgétaire modificative n°1 du 05 juin dernier relative à la suppression des arrondis dans le report des résultats.*

**FONCTIONNEMENT**

**RECETTES**

Article 002 Excédent antérieur reporté : - **79 €**

**DEPENSES**

Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance : - **79 €**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.